

Approbation de la procédure de réorientation interne en
Licence 1 de la Faculté Sciences et Ingénierie dans le cadre
d'un redoublement pour l'année universitaire 2022-2023

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 29 mars 2022

Délibération 2022/03/CFVU – 39

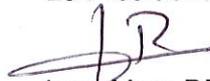
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la procédure de réorientation interne en Licence 1 de la Faculté Sciences et Ingénierie dans le cadre d'un redoublement pour l'année universitaire 2022-2023.

Toulouse, le 29 mars 2022

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Procédure de réorientation interne « L1 » dans le cadre d'un redoublement pour l'année universitaire 2022/2023

L'offre de formation en première année de Licence à la Faculté Sciences et Ingénierie de Université Toulouse III - Paul Sabatier se décompose actuellement en quatre bouquets de mentions :

1. Bouquet SF : L1 Chimie, Mathématiques, Physique
2. Bouquet SA : L1 EEA, Génie Civil, Mécanique
3. Bouquet SN : L1 Informatique, MIASHS
4. Bouquet SVT : L1 Sciences de la Terre, Sciences de la Vie

Un étudiant inscrit en première année de Licence à la Faculté Sciences et Ingénierie dans les bouquets SF, SA et SN, qui souhaite se réorienter vers une 1^{ère} année d'une autre mention pour l'année universitaire 2022/2023 **doit envoyer un mail au Bureau des Admissions**

fsi.admdf@univ-tlse3.fr

à partir du **01/06/2022**, sans attendre les résultats de l'année en cours.

Les réorientations au sein ou vers les L1 du bouquet SVT se feront via Parcoursup.

Deux cas de figure se présentent :

1. Réorientations de plein droit au sein du bouquet SF ou SA.

L'étudiant se réoriente au sein du bouquet SF ou SA.

Ex : Chimie \leftrightarrow Maths ou EEA \leftrightarrow GC

Saisie d'un laissez-passer dans Apogée par le Bureau des Admissions pour que l'étudiant puisse avoir accès sur [Réiaweb](#) à la formation dans laquelle il souhaite se réorienter ou bien modification de l'inscription administrative si l'étudiant est déjà inscrit.

Le Bureau des Admissions informe le responsable de la mention dans laquelle l'étudiant s'inscrit.

2. Réorientations sur dossier

L'étudiant souhaite se réorienter vers une Licence d'un autre bouquet ou vers la Licence MIASHS ou la Licence Sciences et Humanités.

Ex : SN \rightleftharpoons SA ou INFO \rightarrow MIASHS

Cette procédure s'applique également aux étudiants actuellement en **L1 Physique à Tarbes** qui souhaitent intégrer une mention du bouquet SA ou SN ou SF.

Les pièces justificatives suivantes seront demandées par le Bureau des Admissions :

- ★ **Relevés de notes des 3 trimestres de Terminale et du Baccalauréat.**
- ★ **Relevés de notes du semestre 1 et semestre 2 (provisoire) de la L1.**
- ★ **CV et lettre de motivation.**

La demande de réorientation de l'étudiant sera ensuite transmise par le Bureau des Admissions pour autorisation auprès du responsable de la mention demandée avec l'ensemble des pièces justificatives. Le Bureau des Admissions informera l'étudiant de la réponse apportée à sa demande.

Remarques :

Afin d'optimiser le traitement de chaque demande, l'ensemble de pièces justificatives devra être envoyé en un seul et unique mail. Les Nom / Prénom / N° Etudiant / Mention demandée devront être mentionnés dans le titre du message. Un mail différent pour chaque formations demandées (si choix multiples)